

## Rentrée scolaire du lycée 2024-2025 Site Les Cordeliers

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint les informations relatives à la prochaine rentrée scolaire.

**Les horaires de la rentrée** : Elle se déroulera le mardi 3 septembre à 8H00 dans le cloître avec leur professeur principal le matin.

Les cours, quant à eux, débuteront à 13H30.

**Rentrée des internes** : Elle aura lieu le lundi 2 septembre à 17H00

### **Les Horaires de cours :**

	<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>
Séquence 1	<b>8H00-8H55</b>	<b>13H35-14H30</b>
Séquence 2	<b>9H00-9H55</b>	<b>14H35-15H25</b>
Récréation	<b>9H55-10H10</b>	<b>15H25-15H40</b>
Séquence 3	<b>10H10-11H00</b>	<b>15H40-16H30</b>
Séquence 4	<b>11H05-12H00</b>	<b>16h35-17h30</b>
Séquence 5*	<b>12h05-13h00</b>	

\* En fonction des options

### **Self le mercredi midi :**

Un forfait annuel d'un montant de 150 € est proposé aux élèves qui souhaitent déjeuner le mercredi midi en raison de cours le mercredi après-midi ou des horaires de transport. Le règlement devra être effectué par chèque au service comptable à l'ordre de l'OGEC Les Cordeliers.

### **Fournitures :**

A la rentrée, chaque professeur indiquera les fournitures nécessaires à sa matière à acheter.

### **Location des livres :**

Les manuels sont loués en lycée. Ils devront être couverts. Une fiche se trouve collée à l'intérieur ; elle doit être remplie avec le nom, prénom et la classe de l'élève. Elle doit y rester sans être déchirée ou sans être recouverte de « blanco » auquel cas le livre vous serait facturé.

Les manuels seront remis la semaine de la rentrée en échange d'un chèque de caution de 150€ (non encaissé) à l'ordre de l'OGEC Les Cordeliers et du règlement de la location qui s'élève à 80€. Ce règlement est à effectuer par chèque à l'ordre de l'OGEC Les Cordeliers.

En cas de dégradation du manuel, celui-ci sera facturé entièrement ou en partie en fonction de son état.

### **Réunion de rentrée :**

La rencontre entre les parents et les équipes enseignantes aura lieu le mardi 10 septembre à 18H00.

### **Le jour de la rentrée, chaque élève remettra à son professeur principal :**

- Autorisation de sortie sur le temps du midi (**imprimé 2**)
- Bulletin d'inscription en pastorale pour les volontaires
- Pour les livres un chèque de caution de 150€ et un chèque de règlement de la location de 80€.

### **Carte de self :**

Cette année, nous n'avons pas récupéré les cartes de self des élèves du niveau seconde. Votre enfant pourra utiliser sa carte de self dès la rentrée.

Dans le cas où votre enfant ne l'aurait plus, une nouvelle carte sera facturée à hauteur de 10 euros.



**Merci de ne pas envoyer les documents par courrier avant la rentrée.**

**Autorisation de sortie sur le temps du midi pour les lycéens  
demi-pensionnaires ou pensionnaires**

**CLASSE**

Madame, Monsieur,.....

Autorisent leur fils – fille .....

A sortir entre **12 H 00 et 13 H 30**

et dégagent l'établissement de toute responsabilité.

Les élèves demi-pensionnaires et internes concernés par cette autorisation de sortie **doivent obligatoirement déjeuner** dans l'établissement avant de sortir

Date :

Signature : (faire précéder de la mention « lu et approuvé »)

## **NB : Document à remettre le jour de la rentrée à l'accueil**

Tarifs 2024-2025

	Coût	Secondes	Premières & Terminales
Externes : contribution famille <sup>1</sup>	Forfait annuel	657€	720€
	Mensuel (sur 10 mois)	65,70€	72,00€
Demi-pensionnaires : contribution famille + demi-pension	Forfait annuel	1557€ = 657€+900€	1620€ = 720€ + 900€
	Mensuel (sur 10 mois)	155,70€	162,00€
Internes : contribution aux familles + pension	Forfait annuel	3657€ = 657€ + 3000€	3828€ = 720€ + 3108€
	Mensuel (sur 10 mois)	365,70€	382,80€

<sup>(1)</sup> Contribution famille : Cette somme recouvre la participation des dépenses non prises en charge par l'état (constructions, annuités d'emprunt, équipements pédagogiques...), tous les frais de fonctionnement et les cotisations de participation aux structures de l'enseignement catholique à l'exception de la cotisation A.P.E.L.

Le **coût mensuel** indiqué ci-dessus n'intègre pas la cotisation APEL, les fournitures, les TD... Les frais se rapportant à ces rubriques sont ajoutés, s'il y a lieu, aux prélèvements.

### Déjeuner supplémentaire

- Prix du repas occasionnel pour les externes : 7€ (Possibilité de régler plusieurs repas)
- Prix du repas du mercredi midi pour les demi-pensionnaires : 5€
- Forfait annuel repas du mercredi midi pour les demi-pensionnaires (option - transport) : 150€

### Réductions annuelles :

#### Externat et demi-pension

A partir du 3<sup>ème</sup> enfant scolarisé dans l'ensemble scolaire Les Cordeliers, 10% de réduction sur la contribution des familles sera appliquée à toute la fratrie.

#### Internat

Pour les familles ayant deux enfants (et plus) internes dans l'ensemble scolaire Les Cordeliers, 20% de réduction sur les frais de restauration et hébergement sera appliquée pour le 2<sup>ème</sup> enfant et les suivants.

#### Absences

Absence pour maladie d'au moins 5 jours consécutifs : 50% du prix des repas (sur demande écrite des familles avec présentation d'un justificatif).

#### Départ en cours de trimestre

La contribution des familles est due au prorata temporis pour tout trimestre commencé.

**Le statut d'un élève est défini au moment de l'inscription.** Les changements en cours d'année - au demeurant exceptionnels - sont soumis à autorisation préalable. **Ils ne peuvent avoir lieu en cours de trimestre.**

#### Impayés

En cas d'impayés durables et de non réponses aux lettres de rappel, l'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes dues.

Les familles qui connaissent des difficultés financières ne doivent pas hésiter à nous en avvertir afin que soient trouvées des solutions.